

Direction des Jurys de l'enseignement supérieur
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
🌐 : www.enseignement.be/jurys

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycles	2023-2024/1
Titre	DAES I & II
Matière	Sciences sociales

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Nom de la matière : Sciences sociales.

Equivalent horaire scolaire : 4h.

••• Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↗ Numéro du programme : 09/2000/247

↗ Lien :

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/09-2000-247.pdf>

••• Titre visé et type d'enseignement

Titre : DAES (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement supérieur).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant sur l'organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

••• Modalités de passation

Type d'examen : **oral**

Durée : +/- 45 minutes.

••• Matériel

Matériel autorisé et/ou requis : stylos, cartouches, effaceur, stylos bille, latte, rapporteur, crayon gris, gomme et le matériel scolaire de base.

Matériel refusé : tout matériel électronique ou informatique tels que smartphone, tablette, montre connectée, etc. et dictionnaire des noms communs/propres (avec définitions), stylos effaçables, feuilles de brouillon, Tipp-Ex



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

••• Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen. Les thèmes, notions importantes, compétences et savoir-faire seront issus de ces programmes dont vous pouvez trouver la référence au point I.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes.

Le candidat doit maîtriser les acquis théoriques de base, analyser des informations (dans différents types de documents: textes, illustrations, graphiques, etc.) et appliquer des concepts, des théories, des modèles spécifiques aux sciences sociales.

Outre un commentaire sur un texte qui vous sera soumis, il vous sera demandé une connaissance suffisante de certaines matières faisant partie du programme des sciences sociales, à savoir:

Droit.

- Les grandes divisions.
- Les sources.
- Les tribunaux en Belgique.

Sociologie.

- La socialisation et ses agents (famille, école, pairs, médias).
- Le groupe social :
 - rôle et statut ;
 - stratification et classes sociales ;
- La communication (processus, communication verbale, non verbale).

Législation sociale.

- L'ONSS (historique, définition, financement, composition).

Psychologie et psychologie sociale.

- Le développement de l'enfant et de l'adolescent (selon Piaget et Freud).
- Norme et normalité, déviance et marginalisation.
- La soumission à l'autorité (expérience de Milgram).
- Les attitudes sociales (préjugés, stéréotypes, rumeurs).